



VOS ACCÈS SOUS CONTRÔLE



# NORME NF S61-937

SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE (S.S.I.) –  
DISPOSITIFS ACTIONNÉS DE SÉCURITÉ (D.A.S)

Part of ASSA ABLOY

## UN PEU D'HISTOIRE...

En 1970, suite à l'incendie du « Dancing 5/7 » en Isère faisant état de 146 victimes, de nouvelles réglementations concernant les issues de secours sont mises en place. Le premier verrou électrique pour issue de secours apparaît en 1972. Équipé d'un pêne à galet rétractable, ce verrou devenu DAS au sens de la norme NF S61-937 en 1990 a suivi les nombreuses évolutions technologiques

## LA NORME NF S61-937:1990

### Définition

La présente norme a pour objet de fixer les conditions générales de fonctionnement et les caractéristiques particulières d'aptitude à la fonction des Dispositifs Actionnés de Sécurité (D.A.S.) des Systèmes de Sécurité Incendie (S.S.I).

Un D.A.S est un dispositif commandé qui, par changement d'état, participe directement et localement à la mise en sécurité des personnes dans un bâtiment ou un établissement.



### Champ d'application

Les systèmes D.A.S ont pour objectif principal d'assurer la sécurité contre les risques d'incendie et de panique par leurs fonctions de compartimentage, de désenfumage ou d'évacuation.

## FONCTIONNEMENT D'UN D.A.S POUR ISSUES DE SECOURS

Le fonctionnement d'un Dispositif Actionné de Sécurité destiné aux issues de secours. Le passage en position de sécurité se fait par une commande à rupture de la tension d'alimentation du déclencheur électromagnétique. Elle doit se faire en moins d'une seconde et être obtenue même si une force, dont la valeur peut atteindre 1 000 N (environ 100 kg), est appliquée perpendiculairement à n'importe quel endroit du vantail équipé (dans le sens de l'évacuation).

La télécommande de déverrouillage de chaque bloc-porte doit être à rupture directe de la tension qui alimente le déclencheur électromagnétique du dispositif.

### Définition de la Sécurité Positive

L'organe de verrouillage de la porte doit être alimenté en permanence.

En cas de défaillance de l'alimentation ou coupure du câble l'alimentant, la fiche 14 de la norme NF S61-937 impose la mise en sécurité du verrou afin de libérer la porte. On parle d'alimentation à sécurité positive ou rupture de courant.

## LES DIFFÉRENTS TYPES DE D.A.S SELON LA NORME

La norme NF S61-937 prévoit des spécifications et des exigences différentes selon le type de D.A.S utilisé.

Chacun de ces dispositifs est donc classé selon sa fonction, son mode de commande, son mode de fonctionnement, ... Une fiche spécifique est consacrée à chaque type de D.A.S, afin de caractériser les obligations qu'il se doit de respecter, les options qui peuvent lui être ajoutées et les prescriptions relatives à ce D.A.S en particulier.

Au total, 14 fiches sont présentées dans l'annexe A de la norme.

1

### CHOIX DU TYPE DE FONCTION



- **COMPARTIMENTAGE**

Clapets, Portes résistant au feu.

- **DÉSENFUMAGE**

Volets, Ouvrants en façade.

- **ÉVACUATION**

Dispositifs de déverrouillage pour issues de secours

## 2

### POSITION D'UTILISATION



#### Position de sécurité

La position de sécurité de chaque D.A.S est définie dans la fiche le concernant, figurant en Annexe A de la norme.

#### Position d'attente

État dans lequel le D.A.S est prêt à passer à la position de sécurité. Les positions d'attente sont précisées dans les fiches figurant en Annexe A de la norme.

## 3

### CHOIX DU MODE DE COMMANDE



- **D.A.S télécommandé**

D.A.S nécessitant un ordre extérieur pour passer en position de sécurité.

- **D.A.S auto-commandé**

D.A.S ne nécessitant pas d'ordre extérieur pour passer en position de sécurité.

- **D.A.S télécommandé et auto-commandé**

D.A.S qui correspond aux 2 modes de contrôle de commande.

## 4

### CHOIX DU MODE DE FONCTIONNEMENT



- **D.A.S alimenté**

D.A.S nécessitant une énergie de fonctionnement extérieure : soit confondue avec l'énergie de télécommande soit indépendante.

- **D.A.S autonome**

D.A.S dont l'énergie est délivrée par une alimentation de sécurité incorporée.

- **D.A.S à énergie intrinsèque**

D.A.S dont l'énergie de fonctionnement est délivrée à partir d'un système à énergie potentiellement mécanique incorporée.

5

## CHOIX DU MODE DE BLOCAGE EN POSITION DE SÉCURITÉ



### Blocage intrinsèque

Il est simplement obtenu par l'action permanente des forces ou des couples associés à l'énergie de fonctionnement d'un D.A.S à l'énergie intrinsèque.

### Blocage par verrouillage

Il nécessite l'existence d'un dispositif mécanique empêchant le D.A.S de quitter sa position de sécurité.

## LES ISSUES DE SECOURS

Il est également possible de classer les Dispositifs Actionnés de Sécurité par type d'issue de secours sur laquelle ils sont installés.

### Porte d'issue de secours intérieure

Située à l'intérieur d'un bâtiment, elle est battante dans un seul sens de circulation et se situe sur le chemin d'évacuation.



### Porte d'issue de secours extérieure

Située à l'extérieur, elle rend hermétique le bâtiment de l'extérieur vers l'intérieur. Celle-ci reste libre de manœuvre de l'intérieur vers l'extérieur, elle est à simple action avec un ou deux vantaux.



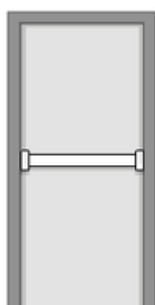
### Porte de compartimentage

Située à l'intérieur d'un bâtiment, elle a pour fonction d'isoler deux zones entre elles. Celle-ci est libre de manœuvre dans les deux sens de circulation, à simple action (ouverture dans un sens) ou à double action (va-et-vient) avec un ou deux vantaux. Elle se situe sur le chemin d'évacuation.



### Porte de contrôle d'accès entrant

La porte de contrôle d'accès entrant permet de gérer et de contrôler l'entrée depuis l'extérieur à l'aide d'un module extérieur et d'un contrôle d'accès (badge, digicode, ...).



## CRITÈRES DE TEST DE LA NORME

Des caractéristiques de test sont communes à tous les D.A.S, quelle que soit leur classification et leur utilisation. Il s'agit là de critères impératifs à respecter :

- Le passage d'une position d'attente à la position de sécurité du D.A.S et son maintien dans cette position constituent ses fonctions prioritaires,
- Un D.A.S ne doit pas pouvoir quitter une position de sécurité sans ordre,
- Le D.A.S doit être capable d'assurer toutes ses fonctions de sécurité après avoir été soumis à une température ambiante de 70°C pendant 1h,
- La commande électrique de passage en position de sécurité du D.A.S doit se faire sous une Très Basse Tension de Sécurité (T.B.T.S) ou une Très Basse Tension de Protection (T.B.T.P).

## ANNEXEA – FICHE SPÉCIFIQUE N°XIV

La fiche spécifique N°XIV de l'Annexe A de la norme NF S61-937 présente les caractéristiques générales des Dispositifs de verrouillage électromagnétiques pour issue de secours.

### Définition

On parle ici de dispositifs télécommandés comportant un déclencheur électromagnétique, permettant le verrouillage des issues de secours tout en pouvant assurer le déverrouillage rapide et sûr en cas de besoin.

### Type de fonction

Évacuation.

### Position d'utilisation

Position de sécurité :

- Issue déverrouillée

Position d'attente :

- Issue verrouillée

### Mode de commande

D.A.S télécommandé.

### Mode de fonctionnement

D.A.S à énergie intrinsèque.

### Obligations

Puissance consommée par le D.A.S inférieure à 3,5 W.

Télécommande par interruption directe de la tension d'alimentation du déclencheur électromagnétique.

### Options

Contact de position de sécurité.

Contact de position d'attente.

Contact destiné à être relié à une U.G.C.I.S

### Prescriptions particulières

Le passage automatique en position de sécurité du dispositif de verrouillage doit se faire en un temps inférieur à 1 seconde.

## LES DIFFÉRENTS TYPES DE SYSTÈMES DE VERROUILLAGE

|                | La fermeture anti-panique                                                                                           | La ventouse                                                                                                                             | Le verrou                                                                                                                                                                                                                        |
|----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Fonctionnement | <ul style="list-style-type: none"> <li>Barre anti-panique</li> <li>Système de blocage intégré à la barre</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Électro-aimant fixé sur le bâti de la porte</li> <li>Contre-plaque fixée sur la porte</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Électromécanique ou motorisé</li> <li>Fonctionne sur le principe d'une serrure à pêne positionné sur le bâti de la porte</li> <li>Gâche positionnée sur le vantail de la porte</li> </ul> |
| Type de porte  | 1 ou 2 vantaux                                                                                                      |                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                  |

## LE PROCÈS VERBAL D'ESSAI

Les essais réalisés dans des laboratoires officiels et agréés à la demande des fabricants donnent lieu à un procès-verbal d'essai (P.V d'essai). Celui-ci justifie des performances d'un produit en matière de tenue mécanique, comportement au feu, isolation acoustique, résistance à l'effraction, ...

Les procès-verbaux délivrés à la suite de ces essais justifient uniquement des performances des montages réalisés avec l'ensemble des matériaux et des accessoires décrit dans le procès-verbal.



Prévention et maîtrise des risques

**GROUPE CNPP**  
**DPMES / LDAS**  
**LABORATOIRE DISPOSITIFS ACTIONNÉS DE SÉCURITÉ**  
 Route de la chapelle Réaumur  
 CD 64 - CS22265  
 F27950 SAINT-MARCEL  
 Téléphone : +33 (0)2 52 53 63 62  
 Télécopie : +33 (0)2 52 53 64 96

**PROCES VERBAL D'ESSAIS N°SD 17 01 16**

|                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DEMANDE PAR                            | : <b>JPM SAS</b><br>533 avenue du Général de Gaulle<br>92140 CLAMART                                                                                                                                                                                                                                                |
| OBJET                                  | : Dispositif Actionné de Sécurité<br>Essais de conformité à la norme<br>NF S 61-937 de décembre 1990.                                                                                                                                                                                                               |
| N°D'AFFAIRE                            | : 481 3042 17 0013                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| DENOMINATION TECHNIQUE                 | : Dispositif de verrouillage électromagnétique<br>pour issue de secours                                                                                                                                                                                                                                             |
| FABRICANT                              | : JPM SAS                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| REFERENCE(S) PRODUIT(S)                | : FLUID CONTROL EXIT DAS<br>(FCXXX0-XX-XX)<br>FLUID CONTROL EXIT ACCESS DAS<br>(FCXXX1-XX-XX)                                                                                                                                                                                                                       |
| Date du présent procès-verbal d'essais | : le 13/11/2017                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Le procès-verbal d'essais comporte     | : 15 pages                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Destinataires                          | : Demandeur<br>CNPP                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| VISA DU CHARGÉ D'ESSAI                 | :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| CACHET & SIGNATURE DU DIRECTEUR        | : <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center; margin-top: 10px;"> <p>Groupe CNPP<br/> DPMES<br/> Laboratoire Dispositifs Actionnés de Sécurité<br/> Pour le Directeur des Laboratoires et par délégation<br/> Chef de Service<br/> Thomas SAUVAGE<br/> Signature électronique</p> </div> |

La durée de validité du présent procès-verbal d'essais est de 5 ans, à compter de la date de sa signature sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'appareil. Cette validité pourra être reconduite sur demande du constructeur.

Thème PV-VERROU-V6 - 221015

Ce document atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais ou à l'examen du laboratoire et ne protège pas les caractéristiques de produits entières. Il ne constitue donc pas une certification de produit au sens de l'article L1515-1 du code de la construction. Il ne s'agit que d'un document interne au laboratoire. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite du laboratoire est formellement interdite. La CNPP ne pourra être tenue responsable de la reproduction ou de l'utilisation non autorisée de ce document. La CNPP ne pourra être tenue responsable de la reproduction ou de l'utilisation non autorisée de ce document.

CNPP Entreprise SARL, au capital de 8 500 000 € - SIRET 34200125300050 - N° TVA FR 50342001253 - Code NAF 8559A - RC Evreux 1987800299  
Siège Social : CS 22265 - F 27950 SAINT-MARCEL - N°Formateur 23270036727  
**Status Approved 2017-11-15** www.cnpp.com

## LES PRODUITS JPM CERTIFIÉS NF S61-937



JPM offre une gamme complète de dispositifs de verrouillage électromagnétiques pour issue de secours certifiés NF S61-937.

Innovante et performante, la Fluid Control offre une gestion des issues de secours sur-mesure en accord avec les réglementations en vigueur et selon chaque besoin : contrôle de sortie et/ou d'entrée.

Elle offre une très haute résistance à l'effraction de 1500 kg pour une version 3 points, tout en assurant une évacuation optimale par sa fonction barreur anti-panique.



Les ventouses Sécuritron sont particulièrement fiables et faciles à installer. Elles s'utilisent en intérieur et extérieur, la large gamme proposées (en applique, à mortaiser, à cisaillement) permet de répondre à chaque configuration de porte.

Les verrous à mortaiser D.A.S JPM sont des dispositifs électromécaniques destinés à renforcer la sécurité d'une issue de secours équipée d'un seul point de fermeture mécanique. Ils s'utilisent sur portes simple action avec le VE5000 ou double action en utilisant le VE6000.



## POURQUOI UTILISER UN D.A.S ?

Les Dispositifs Actionnés de Sécurité sont des éléments présentant de nombreux avantages dans tout type de situations :

- Gérer un flux de personnes (Ex : tribunaux, aéroports, administrations),
- Protéger des biens (Ex : musées, centres commerciaux, bâtiments tertiaires),
- Lutter contre la malveillance (Ex : cinémas, hôpitaux, universités).

## LES ACCESSOIRES ASSOCIÉS AUX PRODUITS NF S61-937



### Le Terminal d'Issue de Secours (T.I.S)

Un dispositif d'urgence autonome avec alarme de dissuasion pour limiter les abus de sorties non autorisées. Il est destiné à équiper les portes d'issues de secours isolées ou voies d'évacuation de locaux sensibles, contrôlées en sortie. Associé à un élément de verrouillage D.A.S pour issue de secours, il est idéal pour les portes isolées ou les locaux sensibles, contrôlées localement en sortie. Il est raccordable à un système d'alarme type détection incendie..

### Le boîtier bris de glace

Un accessoire qui permet de déclencher l'ouverture rapide de tous les D.A.S. Il dispose d'un système de réarmement



